

Conseil Municipal du 10 décembre 2024

Compte Rendu

Date de convocation
27 novembre 2024

Conseillers en exercice
55

Président : François CUILLANDRE

Secrétaire de séance : Jean-Michel LE LORC'H

Le Conseil Municipal de la Ville de BREST s'est réuni le mardi 10 décembre 2024 à 14 heures, sous la Présidence de François CUILLANDRE. Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE, Maire (départ à partir de la délibération C2024-12-340, procuration à Mme S. JESTIN), Mme K. COZ ELLEOUET, M. E. GUELLEC, Mme E. KUCHEL, M. R. SALAMI, Mme M. MAURY, M. P. APPERE (départ à partir de la délibération C2024-12-334, procuration à Mme S. LE ROUX), Mme K. HERMENIER, M. F. PELLICANO (départ à partir de la délibération C2024-12-281 – procuration à M.H. BRUZAC), M. Y. NEDELEC (départ à partir de la délibération C2024-12-313, procuration à Mme S. PERHIRIN) , Mme M. MAILLARD, M. Y. GUEVEL, Mme M. QUEROUE-MARY, M. F. VALENTIN-LEMENI, Mme S. JESTIN, M. X. HAMON, M. T. FOVEAU, Mme G. MORVAN, M. R. JESTIN, Mme M-P. CREFF, Adjoints.

M. M. GOURTAY (départ à partir de la délibération C2024-12-281– procuration à Mme E. KUCHEL), Mme C. MIGOT, M. H. BRUZAC, M. J-M. LE LORC'H, Mme B-A. LEBEL, Mme N. CHALINE, Mme T. QUIGUER, Mme F. BONNARD-LE FLOCH, Mme S. PERHIRIN, M. R. PICHON, M. F. DEVAUX, Mme S. LE ROUX, Mme A-C. CLEUZIOU, M. G. DISSAUX, M. G. QUIGUER, M. T. MAREC, Mme B. MALGORN, M. J-P. RICHARD, M. F. BESOMBES, M. J-P. ELKAIM, Mme V. ABALLEA, Mme V. BOURBIGOT, M. P. BAZIRE, M. M. COATANEA, Mme F. HOUARD, Mme E. HAMARD-PERON (départ à partir de la délibération C2024-12-281 - procuration à M. X.HAMON), M. T. HAMED, Conseillers.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme B. ABIVEN, Adjointe – procuration à Mme K. COZ-ELLEOUET
Mme J.HERE, Adjointe- procuration à M. E. GUELLEC.
Mme P. SALAUN-KERHORNOU, Conseillère – procuration à M. Y. GUEVEL.
M. P. VIOLLEAU, Conseiller – procuration à M. R. SALAMI
M. B. CALVES, Conseiller – procuration à M. J-P RICHARD.
Mme G. MONOT, Conseillère – procuration à Mme V. BOURBIGOT
M. V. PERROT, Conseiller – procuration à Mme B. MALGORN
Mme E. TOURNIER, Conseillère – excusée.

C2024-12-277 SPORTS

Construction d'un stade de football dans le secteur du Frouven : avis de la commune sur la demande de déclaration d'intérêt général d'enceinte sportive du projet « Arkéa Park »

Le rapporteur, M. François CUILLANDRE
donne lecture du rapport suivant

Sports – Construction d'un stade de football dans le secteur du Froutven : avis de la commune sur la demande de déclaration d'intérêt général d'enceinte sportive du projet « Arkéa Park »

NOTE DE SYNTHÈSE

En application de l'article 28 de la loi 2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation de services touristiques, la société Holdisport SAS a déposé, auprès du ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative, une demande d'intérêt général d'enceinte sportive pour le projet « Arkéa Park » envisagé sur le secteur du Froutven à Guipavas.

Conformément à l'instruction ministérielle n°09-110 en date du 01/09/2009, la préfecture du Finistère sollicite l'avis des conseils municipaux des communes riveraines dans un délai de deux mois à compter de la réception du dossier. Les conseils municipaux ainsi sollicités pour avis sont ceux de Brest, Guipavas, Gouesnou, Le Relecq-Kerhuon, Plabennec, Kersaint-Plabennec, Saint-Divy et La Forêt-Landerneau.

Le projet « Arkéa Park » se structure autour d'un complexe sportif et de loisir sur un ensemble immobilier de 33 000 m² avec les équipements sportifs suivants :

- une enceinte sportive principalement dédiée au Stade Brestois 29 comprenant un stade de football de 15 000 places incluant 4 tribunes, un espace de travail pour les salariés du club, des espaces de restauration pour les spectateurs, des espaces de réception à destination des partenaires ;
- un club multisport dédié au sport adapté avec des salles de sport : danse, dojo, multisport et des espaces de convivialité et de réception.

A ceux-ci s'ajoutent des activités et services à destination du grand public et des entreprises avec notamment des espaces de loisirs indoor, une offre de restauration diversifiée, une boutique du Stade Brestois 29 et le musée du club, une crèche, un espace entreprise (auditorium et centre d'affaires).

Ce nouveau stade répondra aux normes actuelles fixées par la Ligue Professionnelle de Football et l'UEFA et permettra d'accueillir :

- des matchs de niveau ligue 1, ligue 2 et de niveau européen ;
- d'autres compétitions sportives nationales et internationales (coupe Gambardella, matchs internationaux des équipes de France jeune masculines et féminines) ;
- des compétitions régionales et nationales de sport adapté.

Ce nouvel équipement confortera le positionnement du Stade Brestois 29 comme club professionnel d'envergure nationale et participera au rayonnement du territoire en complémentarité avec les autres équipements métropolitains.

A l'échelle nationale, le projet s'inscrit par ailleurs dans la démarche d'amélioration et de modernisation de l'offre de grandes enceintes sportives du territoire français.

Ce projet répond ainsi à un caractère d'intérêt général tant sur le plan sportif que socio-économique.

Couplé à une offre importante de loisirs ouverts à tous et toute l'année, cet équipement sera également un lieu de vie et de lien social. Si le sport est reconnu pour ses vertus en termes de développement personnel et d'intégration sociale, il se révèle également être un puissant moteur économique, créateur de richesses et d'emplois.

Au regard des activités accueillies, l'équipement générera des retombées économiques pour la métropole et créera une dynamique économique génératrice d'emplois.

Au niveau de la politique sportive, ce nouveau stade confortera le sport professionnel et de haut niveau sur le territoire en mettant à disposition du Stade Brestois 29 un équipement sécurisé de qualité, lui permettant de développer les synergies avec le centre d'entraînement ainsi que ses partenariats, contribuant à son excellence sportive.

Par ailleurs, l'intégration d'un espace dédié au sport adapté constitue un atout majeur du projet sportif qui devrait favoriser le développement de ces pratiques inclusives sur le territoire brestois et métropolitain. Le projet prévoit en effet la création d'un club multisport dédié au sport adapté accueillant des sportifs de 6 à 21 ans en situation de handicap psychique (activité danses, sport de combat, multisport collectif).

Enfin, la présence, au sein de l'Arkéa Park, d'une diversité d'activités tertiaires est facteur d'attractivité économique pour le territoire (création d'emplois, dynamisme entrepreneurial).

DELIBERATION

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal, après avis des commissions compétentes, d'émettre un avis favorable au dossier de demande de déclaration d'intérêt général d'enceinte sportive du projet Arkéa Park ci-joint.

Avis commissions :

Avis de la Commission II : Education - Enfance - Culture - Sport : FAVORABLE A LA MAJORITE
Abstentions : Communistes et Citoyens

Contre : Europe Ecologie les Verts

Décision du Conseil :

ADOpte A LA MAJORITE

Contre : le Groupe Les Ecologistes

Abstentions : le Groupe Communistes et Citoyens

Le Maire

Le, la secrétaire de séance